



**Commission régionale
des professions du spectacle
vivant et enregistré**

COMPTE RENDU
Plénière de la COREPS 2012



Mardi 3 juillet 2012

9h30 - 12h30



DRAC de Basse-Normandie

ÉTAIENT PRÉSENTS ET/OU REPRÉSENTÉS

ADADA - Association de Défense des Artistes et de Développement des Arts, M. Jean-Pierre DUPUY président, représenté par M. Julien DANLOS, secrétaire général / Damiano FOA, membre

AFDAS - Fonds d'assurance formation des secteurs culture communication loisirs, Mme Tatiana MAKSIMOVIC, responsable de la délégation Ouest

ARTS ATTACK! - LE CARGO, Christophe MOULIN, directeur, représenté par Mme Elodie NOURIGAT, chargée de l'action culturelle et des formations

CESER - Conseil économique, social et environnemental régional, M. Jean CALLEWAERT, président, représenté par M. Léon PICOT, vice-président

CNFPT - Centre national de la fonction publique territoriale - délégation Basse-Normandie, Mme Marie-Christine WIALE, conseillère formation

COLLECTIF DANSE DE BASSE-NORMANDIE, M. Robert WEIL / Mme Anne-Marie WEIL, représentants

CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS, M. Henri GIRARD vice président / M. Jacky BESNIER, chef du service des affaires culturelles, directeur de l'ODACC / Mme Marie-Dominique VAUSSY, chargée de mission à l'ODACC

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE, Mme Laurence LOYER-CAMEBOURG, directrice de l'action culturelle représentée par M. Patrice PILLET, conseiller général délégué à la culture

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE, M. Romuald FICHE, responsable du service animation culturelle

CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE, Mme Pascale CAUCHY, vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine / Mme Clarisse DAUTREY, Direction de l'emploi et de la formation professionnelle, chef de service Coordination des dispositifs emploi et formation / Mme Marie FOULDRIN Direction de la culture, chargée du spectacle vivant / Mme Monique GALLET, Direction de l'emploi et de la formation professionnelle, chargée de programmation - service des dispositifs emploi formation / M. Benoît LEMENNAIS, direction de la culture, chargé de l'éducation artistique et culturelle / Mme Magali LENOIR, Département de la prospective, des métiers et de l'apprentissage, chargée de mission

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CAEN BASSE-NORMANDIE, M. Bruno JOLY, administrateur général

CENTRE DRAMATIQUE RÉGIONAL DE VIRE, M. Vincent GARANGER co-directeur, représenté par Mme Magali FASULA, administratrice

CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE - LA BRÈCHE, Mme Yveline RAPEAU, directrice

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, M. Kléber ARHOUL, directeur / M. Laurent FOUQUET, conseiller cinéma-audiovisuel / Mme Véronique FRICOTEAUX, conseillère théâtre et spectacles, M. David GUIFFARD conseiller arts plastiques / Mme Ariane LECARPENTIER, conseillère développement culturel / Mme Diane de RUGY, directrice adjointe / Mme Isabelle SAVARY, chargée de la réglementation / Mme Ornelle SEC, chargée de mission COREPS

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI, M. Emmanuel POU, chargé de mission Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE, Emmanuel BECKER, Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU SPECTACLE - CGT, Mme Patricia COLIN / M. Lôrent CREVEUIL, représentants

LE MARCHEPIED, Mme Mélanie SOUFFLET, directrice

MAISON DE L'IMAGE DE BASSE-NORMANDIE, M. Philippe DAUTY, directeur adjoint

ODIA NORMANDIE - Office de diffusion et d'information artistique, M. Thierry BORÉ, directeur / M. Nicolas Bria, chargé des actions de formation et du centre ressources / Mme Eliane PASQUERO, conseillère théâtre, danse, cirque et arts de la rue Basse-Normandie

PÔLE EMPLOI SPECTACLES, Mme Marie-Hélène GOUJON, responsable d'équipe professionnelle

PRODISS - syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles, M. Serge LANGEOIS, délégué régional

SCÈNE NATIONALE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - LE TRIDENT, Mme Mona GUICHARD, directrice

SNSP, Syndicat national des scènes publiques, M. Philippe TOUSSAINT, représentant, représenté par Mme Mélanie FOURNET, coordinatrice à l'association septembre musical de l'Orne

SYNAVI, syndicat national des arts vivants, M. Romuald DUVAL, délégué régional

SYNDEAC, syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, M. Marco BATAILLE-TESTU, délégué régional

SYNOLYR, Syndicat national des orchestres et théâtres lyriques, M. Guillaume LAMAS, représentant

URSSAF, Mme Gaëlle LACROIX, inspectrice

VILLE D'ALENÇON ET COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON, M. Dominique ARTOIS, Maire adjoint en charge de la culture

VILLE D'ARGENTAN, Mme Katell BIDON, directrice du service culturel et du Quai des Arts

VILLE DE CAEN, Mme Samia CHEHAB, maire adjoint chargée de l'innovation culturelle / Mme Caroline DELAPORTE, chargée de mission spectacle vivant

VILLE DE COUTANCES, M. Yves LAMY, représenté par M. Jean-Paul LECOUTOUR, directeur adjoint du théâtre municipal de Coutances

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE, Mme Lydia TIEULENT, Maire adjoint en charge de la culture, représentée par Mme Anne TROWSKI, directrice de l'action culturelle

VILLE DE DEAUVILLE, M. Philippe NORMAND, responsable du service culturel

VILLE DE GRANVILLE, M. Daniel CARUHEL maire, représenté par M. Patrick BAILBÉ, adjoint au maire chargé de la vie culturelle

VILLE DE FLERS, Mme Michèle POLVE, maire adjointe en charge du développement culturel

VILLE DE SAINT-LO, M. Ugo PARIS, maire adjoint en charge de la culture, représenté par M. Pierre QUERNIARD, directeur du théâtre de Saint-Lô

ÉTAIENT EXCUSÉS

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CAEN BASSE-NORMANDIE, Mme Héla FATOUMI, co-directeur

COMMISSION NATIONALE DU FILM DE FRANCE, M. Guillaume DESLANDES

COMPAGNIE DODEKA, M. Grégoire LE DIVELEC, administrateur

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CAEN, M. Stéphane BECHY, directeur, Anne BULTEAU, coordinatrice du département danse

FÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE SPECTACLE PRESSE AUDIOVISUEL - FO, Mme Françoise CHAZAUD

FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DU SPECTACLE - CGT, M. Patrick DEMIERE, représenté par Mme Patricia COLIN

FEVIS - Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés, Mme Muriel BATIER

FNAR - Fédération nationale des arts de la rue, M. Mohamed KOTBI, administrateur

OFFICE CULTUREL DE GRANVILLE - L'ARCHIPEL, Mme Agnès LAIGLE-DUVAL, directrice

RECTORAT, Mme Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE, recteur, représentée par Mme Hélène LORSON, directrice de l'action culturelle

SCÈNE NATIONALE 61 ALENÇON-FLERS-MORTAGNE, Mme Régine MONTOYA, directrice

SMA - Syndicat des musiques actuelles, M. Julien COSTE, représentant

SYNAVI - Syndicat national des arts vivants, M. Nicolas MAUREL, représentant

SYNDEAC – Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, M. Jean LAMBERT-WILD, délégué national

UNIVERSITÉ DE CAEN - département des arts du spectacle, Mme Chantal MEYER-PLANTUREUX

VILLE D'ALENÇON ET COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON, Mme Cécile CACHAN, directrice du service culture-tourisme-jumelages

VILLE D'ARGENTAN, Mme Isabelle BOSCHER, maire adjoint en charge de la culture, Mme Emeline TECHER, responsable du relais culturel Le Quai des Arts

VILLE DE CAEN, Mme Pascale CARET, chargée de l'éducation artistique et culturelle

VILLE D'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR, M. Rodolphe THOMAS, maire

VILLE DE MORTAGNE AU PERCHE, Mme Danielle FERREY, maire adjoint en charge du service culturel

VILLE DE LISIEUX ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LISIEUX PAYS D'AUGE, Bernard AUBRIL, maire

VILLE DE VIRE, M Jean-Yves COUSIN, maire / Mme Catherine GODBARGE, maire adjoint en charge de la culture / Mme Clarisse BELLANGER, directrice de l'enseignement et de la culture

SOMMAIRE

1. Introduction par M. Kléber Arhoul, Directeur Régional des Affaires Culturelles.....	5
2. Restitution des groupes de travail par les rapporteurs.....	6
3. Synthèse transversale des travaux par Véronique Fricoteaux et Ornelle Sec.....	14
4. Temps d'échange.....	17
5. Conclusion par M. Kléber Arhoul, Directeur Régional des Affaires Culturelles.....	17
6. Rappel des ressources produites dans le cadre de la COREPS	19

1. Introduction par M. Kléber Arhoul, Directeur Régional des Affaires Culturelles

Kléber Arhoul ouvre la séance à 10 heures, en remerciant les élus, les représentants des syndicats du monde du spectacle vivant et enregistré, les fonctionnaires de l'État et des collectivités, les professionnels du spectacle et les représentants des organismes économiques et sociaux pour leur présence et leur souhaite la bienvenue à la Drac pour cette rencontre importante de restitution des travaux de la commission régionale des professions du spectacle vivant et enregistré (COREPS).

Il rappelle que la COREPS de Basse-Normandie a été réinstaurée en avril 2011 à l'issue de la Conférence du spectacle vivant en région, présidée par le Préfet de région en novembre 2010, et qu'elle a été instituée par un arrêté préfectoral désignant ses membres, ceci dans l'objectif qu'elle devienne une structure juridiquement identifiée et identifiable dans le paysage du dialogue nécessaire et indispensable en matière de culture.

Il ajoute que cette commission a travaillé autour de trois groupes de travail thématiques : « Création/production/diffusion », « Emploi/formation/structuration de l'emploi » et « Aménagement du territoire/développement des publics ». Ces ateliers ont rassemblé les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les organismes sociaux et des personnalités qualifiées du secteur du spectacle vivant et enregistré en Basse-Normandie.

Il rappelle la méthodologie de ces ateliers de travail et indique que ceux-ci se sont réunis entre octobre 2011 et avril 2012, à raison de deux rendez-vous chacun, le premier visant à prendre connaissance de premiers éléments de diagnostics et d'établir des constats partagés sur la thématique traitée et le second dans l'objectif de travailler à l'élaboration de préconisations d'améliorations. Au total près de 100 personnes ont participé à ces travaux : plus de 20 élus représentant l'ensemble de la Basse-Normandie, près de 20 représentants syndicaux, 35 techniciens de l'État et des collectivités, 30 professionnels représentant la diversité de la pratique du spectacle vivant et enregistré et enfin 3 représentants d'organismes sociaux. Il salue le travail individuel et collectif de tous les participants et informe que cette séance est un temps de restitution indispensable du travail qui a été mené. Il rappelle que la COREPS est une instance de concertation, de dialogue, d'analyse et de de partage des réflexions mais en aucun cas une instance de négociation.

Il remercie les différents intervenants de la matinée : Philippe Normand, Benoit Lemennais, Nicolas Bria, rapporteurs des groupes de travail ainsi que Véronique Fricoteaux, conseillère théâtre et spectacles à la DRAC et Ornelle Sec, chargée de mission, qui vont assurer l'animation de la matinée et présenter une synthèse transversale des travaux. Il invite l'assemblée à une large circulation de la parole après chaque intervention et conclut provisoirement par plusieurs éléments qu'il lui semble nécessaire de formuler :

- le travail de concertation qui a été mené depuis plusieurs mois est précieux et il faut à la fois le préserver et le valoriser. Il rappelle que celui-ci a été porté jusque là par la DRAC, mais que l'État ne pourra pas seul continuer à animer cette commission et qu'il est désormais nécessaire d'imaginer une dynamique de concertation qui s'opère en partenariat avec les collectivités. Il signale que la ministre de la culture, Aurélie Filippetti, a formulé le souhait de renforcer les relations entre le ministère de la culture et le conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) et d'engager des partenariats culturels avec les collectivités.
- Il informe ensuite de la reconstitution des crédits du spectacle vivant à hauteur de 100%. Cette reconstitution ne concerne pas à ce stade l'éducation artistique et culturelle, les arts plastiques et le patrimoine. Malgré cela, il précise qu'il faut rester réaliste et attentif aux contraintes budgétaires qui vont perdurer.

Cette nécessaire lucidité sur les moyens ne doit pas amener à des logiques de repli et occulter la poursuite des réflexions sur le développement et l'adaptation du spectacle vivant et du cinéma-

audiovisuel. Il faut continuer la concertation dans cette logique de transparence, défendre le spectacle vivant et enregistré, moderniser la création et imaginer de nouveaux modes de coopération afin de pouvoir aborder, à l'échelle de la Basse-Normandie, les questions qui se posent au niveau européen. Il faut également réfléchir à la question du numérique, notamment sur le thème de la numérisation des pratiques et des nouveaux modes de médiation, de diffusion et d'accès au savoir qui sont à imaginer. La numérisation des archives du spectacle vivant est d'ailleurs un élément essentiel, permettant la mémoire du spectacle vivant, et il importe que celle-ci soit préservée et diffusée. Une réflexion doit aussi être menée sur les nouveaux espaces d'émergence culturelle autour du numérique que sont les studios d'enregistrement des SMAC (salles de musiques actuelles) ou les médiathèques, lieux où les citoyens pourront bientôt participer, à leur niveau, à la création.

Il remercie enfin Véronique Fricoteaux, conseillère théâtre et spectacle à la DRAC et Ornelle Sec, chargée de mission, recrutée sur des crédits spécifiques délivrée par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), qui ont toutes deux été au cœur du dispositif de concertation régionale et ont consacré beaucoup d'énergie à la COREPS. Il donne ensuite la parole à Véronique Fricoteaux.

2. Restitution des groupes de travail par les rapporteurs

Véronique Fricoteaux remercie l'ensemble des participants aux groupes de travail. Elle rappelle que cette plénière constitue un temps de restitution des travaux des trois ateliers qui se sont réunis entre les mois d'octobre 2011 et d'avril 2012. Chacun a rassemblé entre 20 et 25 personnes. Elle invite ensuite Philippe Normand, responsable du service culturel de la Ville de Deauville, à la rejoindre pour exposer les constats et préconisations émis par le groupe « Création/Production/Diffusion ».

2.1. Groupe de travail « Création / Production / Diffusion » par Philippe Normand, responsable du service culturel de la Ville de Deauville

Philippe Normand rappelle pour commencer la problématique de départ qui était ainsi posée : « *Quelle structuration autour de la production-diffusion et l'accompagnement des expériences artistiques en Basse-Normandie ? Comment l'améliorer et la rendre plus lisible ?* », et les objectifs de travail proposés au groupe :

- Veiller à une meilleure harmonisation des politiques et dispositifs publics
- Créer des collaborations plus importantes entre les lieux de création/production, de diffusion et les équipes indépendantes
- Favoriser la vitalité de la création en améliorant les conditions de création
- Garantir la diversité des pratiques artistiques et des esthétiques, encourager le renouvellement des formes ainsi que l'innovation
- Faciliter la mobilité des artistes et la circulation des œuvres en région et hors région, au niveau national, européen et international

Il indique que 24 personnes ont participé à ce groupe de travail et que celui-ci s'est réuni une première fois au mois de décembre 2011 pour travailler sur des constats partagés, puis en avril 2012 pour élaborer des préconisations d'actions. Il mentionne les deux thèmes traités :

- La structuration de la création/production/diffusion qui a représenté la majorité des échanges
- L'émergence qui a été traitée uniquement en tant que parcours et non en tant que nouvelle forme esthétique.

Il précise que pour nourrir la réflexion et les échanges, des éléments de diagnostics ont été mis à disposition : cartographie, données chiffrées d'observation et exposé des dispositifs publics d'aide à la création/production/diffusion existants en région et que ceux-ci sont accessibles sur le site de la COREPS de Basse-Normandie.

Il présente ensuite les constats et préconisations issus des deux temps de travail du groupe « Création/production/diffusion » et dont vous trouverez la synthèse dans le document joint en annexe.

A l'issue de cette présentation, Véronique Fricoteaux invite l'assemblée à intervenir sur ce qui vient d'être énoncé.

Temps d'échange

Jacky Besnier, chef de service des affaires culturelles du conseil général du Calvados et directeur de l'ODACC, ouvre ce temps d'échange en déclarant qu'il y a là un travail engagé et qu'il serait dommage que celui-ci ne puisse se poursuivre. Il émet ensuite deux remarques :

- La première est que parmi les préconisations énoncées, certaines sont peu coûteuses comme le fait de permettre des rencontres plus régulières entre les lieux et les équipes, alors que d'autres ont un coût qu'il faudrait chiffrer afin de pouvoir évaluer les moyens nécessaires à leur mise en place (*comme par exemple le soutien renforcé aux résidences d'artistes*).
- La seconde tient au fait que les collectivités vont, dans le contexte budgétaire qui est actuellement contraint, se poser la question d'aider mieux mais moins. Cela concerne de très près les artistes qui, note-t-il, ne sont pas très nombreux dans l'assemblée.

Véronique Fricoteaux précise que beaucoup d'artistes se sont excusés pour des raisons professionnelles liées à leur activité de création ou leur présence à Avignon.

Pascale Cauchy, vice-présidente du conseil régional de Basse-Normandie en charge de la culture et du patrimoine rebondit sur les chantiers couverts par la Région qui ont été évoqués, pour indiquer qu'il y a là aussi une nécessité de travailler plus fortement à un partenariat. Elle revient ensuite sur le constat partagé de l'articulation trop faible des politiques culturelles en région et indique que la Région a lancé des pistes de travail qu'il faudra conforter. Elle cite alors plusieurs exemples :

- la question « Culture et Europe », évoquée précédemment par M. Arhoul, qui est une piste intéressante qui en appelle des suivantes, notamment l'idée de territorialisation poursuivie par le conseil régional,
- les réunions de travail communes entre collectivités, point important de l'avancée de l'articulation des politiques publiques, et cite à ce propos sa rencontre, le lendemain, avec les services culturels et les élus à la culture des trois conseils généraux,
- le travail en cours du service culture de la Région sur un observatoire des compagnies régionales, qui vient répondre au manque de données, d'état des lieux sur la situation des équipes artistiques et qui pourrait à terme, s'élaborer en partenariat avec l'État et les autres collectivités.

Véronique Fricoteaux indique que la question de l'observation est effectivement importante et qu'elle sera abordée à nouveau dans la synthèse transversale.

Robert Weil, représentant du collectif danse de Basse-Normandie prend la parole et précise que c'est en tant que citoyen qu'il participe aux travaux du collectif danse. Il exprime ensuite son inquiétude face au développement de l'aide au projet dont le délai extrêmement court d'un an

empêche les compagnies de travailler correctement et nourrit la précarisation. Cette évolution lui semble très néfaste et il considère qu'un changement profond des politiques culturelles en la matière s'impose.

Véronique Fricoteaux indique que d'autres dispositifs permettant une aide plus longue des équipes existent tel que le conventionnement. Elle passe ensuite la parole à Benoît Lemennais, rapporteur du groupe de travail « Aménagement du territoire et développement des publics ».

2.2. Groupe de travail « Aménagement du territoire / Développement des publics » par Benoît Lemennais, chargé de l'éducation artistique et culturelle au Conseil régional de Basse-Normandie

Benoît Lemennais expose la problématique initiale de ce groupe de travail : « *Les équilibres territoriaux du territoire bas-normand : quelles solidarités, quels modes de coopérations, notamment en direction des publics ? La problématique des festivals s'inscrit dans cette thématique* » et les objectifs de travail proposés :

- Mieux articuler les projets artistiques des institutions, des lieux culturels et des équipes indépendantes en direction des publics
- Initier des projets pour les zones géographiques dépourvues ou sous dotées en offre artistique et culturelle
- Mieux coordonner les dispositifs existants de l'État avec ceux des collectivités locales en matière de développement culturel et d'éducation artistique
- Prendre en compte les nouvelles pratiques culturelles des Français et notamment les nouvelles technologies, pour un meilleur accès à l'art et à la culture

Il informe que 29 personnes ont constitué ce groupe de travail. Il rappelle qu'une cartographie et un état des lieux des dispositifs publics d'éducation artistique et de développement des publics existants en région ont été mis à disposition des participants et qu'ils sont en ligne sur le site www.coreps-basse-normandie.fr.

Il mentionne les cinq thèmes traités au cours de ces ateliers :

- L'articulation des politiques publiques de développement culturel et d'éducation artistique
- L'aménagement du territoire en terme d'équipements, d'équipes, festivals, en relation avec la question du développement des publics
- L'articulation entre le secteur artistique, l'éducation populaire et la pratique amateur
- Les acteurs du développement des publics (médiateurs, artistes, relais socio-culturel, autres...)
- Les nouvelles pratiques culturelles des français (notamment des jeunes) et le développement du numérique.

Il présente ensuite les constats et préconisations issus des deux temps de travail du groupe « Aménagement du territoire/développement des publics » et dont vous trouverez la synthèse dans le document joint en annexe.

A l'issue de cette présentation, Véronique Fricoteaux invite l'assemblée à un temps d'échange.

Anne Marie Weil, représentante du collectif danse de Basse-Normandie, remercie la DRAC d'avoir convié le collectif à cette réunion plénière. Elle rappelle que le collectif réunit des chorégraphes, des danseurs mais aussi des enseignants, des personnes ayant une pratique en amateur, certaines structures culturelles et des citoyens. Il reflète une volonté citoyenne de participer au bien commun dans la construction d'une politique concernant l'art chorégraphique et la culture sur le territoire. Son souci est alors de trouver des formes d'organisation permettant que les citoyens prennent leur place au sein d'un espace de réflexion politique partagé et qu'à ce titre, le collectif souhaite une participation renforcée du citoyen aux groupes de travail de la COREPS.

Pascale Cauchy prend ensuite la parole pour relever plusieurs points intéressants.

Elle revient sur la notion d'articulation des politiques publiques qui a été évoquée à plusieurs échelles : l'articulation des politiques publiques culturelles en région, d'une part, où toutes les collectivités et l'État sont concernés et d'autre part l'articulation des politiques publiques sur un territoire infrarégional. Elle rappelle que l'Acte III de la décentralisation est en préparation et ajoute que celui-ci facilitera sans doute cette articulation, à plusieurs niveaux, des politiques publiques. A ce sujet, elle cite deux éléments apparus au cours de la restitution :

- La notion d'expérimentation pour la mise en place de PLEAC (Plan local d'éducation artistique et culturelle) : l'expérimentation des projets est essentielle et si elle fonctionne, doit amener à une reproduction, ce qui pose évidemment la question des volontés et des moyens. Les relais culturels régionaux pourraient être des points d'appui à ce type d'expérimentation sur le territoire.
- Les festivals : une étude européenne sur les festivals est en cours et huit festivals bas-normands y ont participé. Par ailleurs le conseil régional va mettre en place à la fin de l'année, pour l'instruction des dossiers concernant les festivals, une commission spécifique élargie à des professionnels et des citoyens. Celle-ci permettra d'avoir une vision partagée des moyens et de l'impact des festivals sur le territoire, en terme par exemple d'aménagement du territoire, de création et d'éducation artistique.

Thierry Boré, directeur de l'Odia Normandie, revient sur la notion d'accompagnement des compagnies qui a été mentionnée à plusieurs reprises et confirme le rôle majeur que doit avoir cet accompagnement en terme de réflexion et de stratégie artistique ainsi qu'au niveau financier. Il fait référence à l'accompagnement d'autres secteurs industriels ou commerciaux via les chambres des métiers. Il insiste sur l'importance de cet accompagnement qu'il considère nécessaire pour les micro-entreprises (compagnies) et notamment pour les équipes les plus "jeunes" (émergentes dans leurs parcours professionnels).

Caroline Delaporte, en charge du spectacle vivant à la Ville de Caen et à l'agglomération Caen la mer, revient sur deux préconisations qui ont été émises dans la dernière restitution à savoir celle de définir des territoires d'expérimentation pour des PLEAC élargis et celle de favoriser le rapprochement entre les structures culturelles et les structures socioculturelles.

Elle rappelle l'expérimentation récente par la ville de Caen des « Pôles de vie de quartier » qui sont des structures où se rencontrent l'ensemble des acteurs pour monter des projets d'intervention artistique, notamment en milieu scolaire mais pas seulement et qui favorisent la rencontre entre culture, artiste et socioculturel. Elle précise que ce projet n'a qu'un an d'ancienneté et que son évaluation n'est pas faite mais qu'il faudra opérer une veille et réfléchir ensemble à leur rôle en la matière.

Par ailleurs ces lieux amènent la question du périurbain puisqu'ils sont dans des zones ne relevant ni du rural ni de l'urbain et où se développent des modes de vie qui sont encore différents. Le périurbain pourrait ainsi être un endroit intéressant de questionnements et d'expérimentations pour des projets et cela pourra être abordé au sein de la direction de la culture qui est mutualisée entre l'agglomération Caen la mer et la ville de Caen.

Romuald Duval, représentant du SYNAVI formule plusieurs remarques. Tout d'abord il indique que dans les réflexions menées au sein des groupes de travail, il a beaucoup été question des compagnies indépendantes et qu'il y a, dans le contexte actuel, une vraie réflexion à mener sur celles-ci. Il ajoute que le secteur indépendant, plus encore que d'accompagnement, a besoin d'établir davantage de relations partenariales avec les différents acteurs institutionnels des politiques culturelles, a besoin de reconnaissance et a besoin que des perspectives lui soient données pour continuer d'exister, sortir de la précarité et des logiques économiques de marché qui investissent de plus en plus le champ culturel.

Il indique que le SYNAVI souhaite que la COREPS puisse devenir le lieu de co-construction des politiques publiques et qu'elle puisse tracer de véritables perspectives de développement et être un outil pour l'ensemble des acteurs culturels de la région. Il souhaite aussi suggérer à la COREPS l'ouverture d'une concertation, en lien avec le groupe de travail « Aménagement du territoire et développement des publics » sur la question de l'intervention des artistes dans le cadre de l'action culturelle (à l'école, dans les hôpitaux, les prisons, dans le cadre de la politique de la ville...). Le SYNAVI considère que ces actions rentrent complètement dans le champ du métier d'artiste et propose qu'une réflexion soit menée sur les moyens financiers nécessaires pour soutenir ces actions et plus largement sur le rapport entre l'art, les artistes et les citoyens et la façon dont l'artiste intervenant dans la vie de la cité peut être pleinement reconnu dans l'ensemble de ses activités.

Il demande enfin s'il n'est pas temps d'arrêter le « tout créatif » pour repenser une nouvelle forme de développement culturel et lui donner une dynamique nouvelle. Il propose que la COREPS s'empare de cette réflexion sur l'artiste intervenant qui dépasse la simple question de la rémunération.

Véronique Fricoteaux indique que la question de la rémunération de l'artiste dans le cadre de l'action culturelle est effectivement posée et qu'elle a été identifiée dans les groupes de travail. Elle précise que c'est un chantier qui doit s'ouvrir en 2013 avec la renégociation des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC (d'assurance chômage) et qu'il faudra attendre le résultat de toutes les négociations au niveau national pour que des réponses puissent être apportées sur le plan législatif.

Romuald Duval répond qu'en effet une réponse devra être apportée sur le plan législatif mais que cela restera néanmoins une question politique.

Emmanuel Becker, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale, informe qu'il fait partie, à titre bénévole, du bureau de l'ANRAT¹ (Association nationale de Recherche et d'Action théâtrale) qui a remis au goût du jour la question de l'artiste intervenant et qui travaille à une "Charte Nationale de l'École du Spectateur". Il indique que ce travail donnera lieu à plusieurs colloques en 2013 autour de ces questions au niveau international.

Véronique Fricoteaux mentionne l'existence d'expériences autour de l'école du spectateur à Cherbourg.

Mona Guichard, directrice du Trident scène nationale de Cherbourg-Octeville confirme qu'elle met en place une école du spectateur en lien avec plusieurs établissements scolaires et d'autres types de structures afin de faciliter l'accès au spectacle vivant pour des personnes n'y étant pas initiées. Elle informe que deux ateliers de formation sont prévus à la rentrée à destination

¹ - L'Association nationale de Recherche et d'Action théâtrale (ANRAT), présidée par Emmanuel Demarcy-Mota, directeur du Théâtre de la Ville, est une association indépendante, fondée en 1983 et soutenue par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Elle rassemble des artistes et des enseignants qui sont engagés dans des actions d'initiation, de formation et d'accompagnement des jeunes aux pratiques théâtrales principalement au sein de l'école, mais également hors temps scolaire. Ce réseau d'adhérents praticiens se regroupe pour produire une réflexion et des orientations communes en matière d'éducation artistique partenariale, notamment en théâtre et spectacle vivant. Site : www.anrat.asso.fr.

de travailleurs sociaux et de membres d'associations caritatives afin de les aider à amener au spectacle des personnes en situation de précarité. Elle témoigne du fait qu'un des principaux freins rencontrés est le manque de formation des médiateurs, des éducateurs ainsi que cela a été souligné par le groupe de travail, et invite les autres directeurs de lieux à réfléchir à cette question.

Véronique Fricoteaux remercie les personnes qui sont intervenues et invite Nicolas Bria à venir présenter les travaux du groupe « Emploi/formation/structuration de l'emploi ». Elle précise que c'est un thème très important et que cette intervention sera suivie d'un éclairage de Laurent Fouquet, conseiller cinéma-audiovisuel à la Drac de Haute et Basse-Normandie, sur la partie concernant le spectacle enregistré.

2.3. Groupe de travail « Emploi / Formation / Structuration de l'emploi » par Nicolas Bria, chargé des actions de formation et du centre ressources à l'Odia Normandie

Nicolas Bria indique pour commencer que ce groupe a réuni une vingtaine de personnes puis expose la problématique traitée : « *Comment améliorer la structuration de l'emploi et la formation dans le spectacle vivant et enregistré en Basse-Normandie et ce, en relation avec la déclinaison de l'ADEC et la charte qualité emploi-formation initiée par le Conseil Régional ?* »

Il précise que l'ADEC, accord cadre national de développement de l'emploi et des compétences, n'a pu être décliné au niveau régional mais qu'il existe une charte qualité emploi-formation et que celle-ci a pour objectif de développer la formation, les qualifications et les compétences professionnelles et de favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur du spectacle vivant. C'est un travail initié par le conseil régional de Basse-Normandie qui est mené en concertation avec les partenaires sociaux de la branche professionnelle et dont la convention a été reconduite pour la période 2011-2014.

Il rappelle les objectifs de travail proposés au groupe :

- Faciliter l'accès aux informations emploi-formation pour les professionnels des deux secteurs
- Harmoniser et coordonner les filières de formations (initiale et continue)
- Développer et organiser l'information et la connaissance des métiers et des professions
- Sécuriser les parcours de formation et les trajectoires professionnelles
- Assurer une meilleure insertion dans la vie professionnelle, notamment des jeunes artistes

Il mentionne les ressources qui ont nourri la réflexion (données chiffrées sur l'emploi et la formation en région, glossaire et éléments de langage), puis cite les quatre thèmes traités :

- L'emploi (observation, développement et pérennisation du secteur)
- L'information sur l'emploi et la formation
- La formation (filières et offres de formation initiale et continue)
- La structuration de l'emploi (sécurisation des parcours de formation et des trajectoires professionnelles et structuration de l'emploi, notamment au sein des équipes artistiques)

Il présente ensuite les constats et préconisations issus des deux temps de travail du groupe de travail « Emploi/formation/structuration de l'emploi » et dont vous trouverez la synthèse dans le document joint en annexe.

A l'issue de cette présentation, Véronique Fricoteaux donne la parole à Laurent Fouquet.

Intervention de Laurent Fouquet, conseiller cinéma-audiovisuel à la Drac de Basse-Normandie, sur la formation dans le spectacle enregistré.

Laurent Fouquet indique qu'il a été peu question de cinéma-audiovisuel au sein des groupes de travail mais que pourtant, le secteur existe et que l'on compte de nombreux professionnels : des producteurs, des réalisateurs de films ou des diffuseurs. Il mentionne l'existence également d'une politique régionale en faveur du secteur et cite la convention triennale entre l'État, Drac de Basse-Normandie, le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le conseil régional qui prend en compte les enjeux de production, de création et de diffusion mais aussi les nouveaux enjeux numériques des salles de cinéma.

Il précise que néanmoins, du fait du cloisonnement de ses champs d'activité, ce secteur est insuffisamment structuré sur le territoire pour porter une parole d'ordre syndical ou professionnel unie et qu'il a été difficile de mobiliser la profession dans le cadre des groupes de travail.

Il salue la présence de la Maison de l'image de Basse-Normandie, sa participation active aux trois ateliers et son travail quotidien pour favoriser la mise en réseau des professionnels du secteur sur le territoire.

Il rappelle l'existence d'éléments sur l'emploi et la formation issus d'une l'étude lancée en 2007 en collaboration avec la Maison de l'image et le Pôle Image Haute-Normandie, commanditée par les DRAC des deux régions et portant sur « les besoins en compétences des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel en Normandie ». Celle-ci n'est pas allée à son terme, le cabinet qui en avait la charge ayant déposé le bilan, mais un travail intéressant a été mené et des éléments de diagnostic ont été dégagés. Il cite les préconisations qui avaient été émises :

- Adapter et organiser l'offre de formation régionale
- Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels
- Encourager et accompagner les initiatives d'emplois mutualisés
- Initier et accompagner la structuration des associations et entreprises de production
- Faciliter la dynamique interprofessionnelle régionale
- Organiser une veille / observation régionale

Il indique ensuite qu'il serait intéressant de s'appuyer à la fois sur cette étude, le travail mené par la Maison de l'image et des professionnels représentatifs des métiers du cinéma-audiovisuel pour poursuivre la réflexion dans le cadre de la COREPS.

Véronique Fricoteaux reprend la parole pour noter que les préconisations qui viennent d'être énoncées rejoignent celles exprimées pour le spectacle vivant. Elle remercie à son tour la Maison de l'image qui a activement participé aux travaux des trois groupes.

Temps d'échange

Bruno Joly, administrateur du Centre chorégraphique national (CCN) de Caen Basse-Normandie, intervient pour compléter ce qui a été dit sur l'entraînement régulier du danseur organisé par le Centre Chorégraphique National de Caen et soutenu par le conseil régional et l'Afdas. Il indique que c'est un projet que le CCN a proposé et qui est né à partir d'idées formulées par les danseurs de la région. Il se réjouit que ce projet ait une assise financière mais précise qu'il reste encore à le mettre en place et à trouver et développer son public (danseurs professionnels, jeunes danseurs, professeurs de danse et élèves du conservatoire), en sachant que cette étape est difficile à franchir. Il ajoute que le CCN est très lucide sur les différentes étapes de ce projet pour qu'il puisse être mené à bien et être un vrai levier dans le milieu professionnel.

Véronique Fricoteaux indique qu'il s'agit en effet d'un projet nouveau et expérimental qu'il faudra suivre de près. Elle passe ensuite la parole à Pascale Cauchy.

Pascale Cauchy mentionne plusieurs initiatives de la Région dans le champ de l'emploi et de la formation :

- l'étude en cours du conseil régional avec l'ERREFOM (Espace Régional de Ressources sur l'Emploi et la Formation et les Métiers) et l'INSEE sur le poids du secteur culturel dans l'économie bas-normande, qui met déjà en évidence l'existence de 11 000 emplois culturels en région,
- la participation du conseil régional à un groupe de travail sur la formation professionnelle dans le cadre de l'ARF (Association des Régions de France),
- l'organisation fin 2011 sur le thème de l'économie sociale et solidaire d'une journée intitulée « économie et culture » qui devrait être dupliquée en 2013 à plus petite échelle pour rapprocher cette thématique des acteurs sur le territoire.

Devant quitter l'assemblée, elle conclut en remerciant l'organisation et les participants aux groupes de travail et en mentionnant la nécessité de cette mise en dynamique et les effets que va produire sur le territoire la mise en place de ces temps de concertation.

Elle indique que parallèlement à ce travail, des outils communs entre l'État et les collectivités territoriales existent déjà (la Maison de l'image de Basse-Normandie, l'Odia Normandie, Musique en Normandie) et qu'ils sont des lieux d'optimisation des politiques publiques. Elle rappelle que la Région a travaillé pendant plus d'un an et demi sur les missions de Musique en Normandie et de l'Odia Normandie, afin de mieux répondre aux attentes des artistes et des politiques culturelles en région.

Elle confirme par ailleurs qu'il faudra pour la suite rester attentif aux changements énoncés comme la poursuite de la décentralisation. Elle indique partager l'alerte émise par Kléber Arhoul, en ouverture de la séance, concernant les contraintes budgétaires qui vont perdurer et formule le souhait, à titre personnel, qu'un rééquilibrage s'opère prochainement au profit des Régions.

Elle annonce enfin que le conseil régional prendra sa place dans les suites de la COREPS, au niveau de la formation professionnelle qui est de l'ordre de sa compétence mais aussi sur l'observatoire des compagnies, comme évoqué précédemment et ajoute qu'il faut désormais se donner le temps de travailler à la mise en place d'outils nécessaires aux besoins du secteur.

Julien Danlos, secrétaire général de l'ADADA, rappelle que l'ADADA (Association de Défense des Artistes et de Développement des Arts) a participé aux travaux de la COREPS de Basse-Normandie depuis sa réinstauration en 2011.

Il ajoute que l'ADADA se félicite qu'à travers sa présence, le concours du secteur indépendant et des citoyens ait pu être reconnu et apprécié. Elle souhaiterait néanmoins une participation plus soutenue du secteur indépendant au sein de la COREPS afin qu'une politique culturelle renouvelée voit le jour en région. Cela rejoint les préoccupations du SYNAVI, présentées précédemment par Romuald Duval, à propos de la dimension collective de la question de l'intermittence et de la reconnaissance de toutes les activités des artistes pour l'accès à ce régime spécifique.

Il indique qu'au terme de cette année de remise en route de la COREPS de Basse-Normandie et dans la reconnaissance des travaux qui ont été menés, l'ADADA émet pour l'avenir les souhaits suivants :

- que la COREPS s'accomplisse comme un outil effectif de concertation et d'harmonisation des politiques culturelles, qu'elle dispose dans cette mesure des moyens utiles et nécessaires et qu'elle soit habilitée à aborder la question des moyens concrets relatifs à la mise en place de ces politiques,
- que la présidence de cette nouvelle instance de concertation s'opère selon des modalités d'alternance entre la DRAC (actuelle entité présidente), les collectivités territoriales et les forces syndicales représentatives,

- que le travail des commissions de la COREPS soit valorisé et qu'un document synthétique final fasse état de préconisations précises, à travers lesquelles tous les acteurs du monde culturel puissent reconnaître les orientations d'une politique cohérente,
- que le principe de co-construction des politiques publiques trouve dans la COREPS un lieu de mise en pratique.

Véronique Fricoteaux propose de clore la séance par une synthèse transversale des travaux. Elle rappelle avant cela que l'ensemble des diagnostics, des constats partagés et des préconisations des trois groupes de travail figurent sur le site internet www.coreps-basse-normandie.fr. Elle indique que seront mis prochainement en ligne le diaporama de présentation et le compte-rendu de la plénière ainsi que les données statistiques régionales actualisées de l'Afdas et de Pôle emploi pour 2011-2012. Elle remercie ces instances pour la mise à disposition de ces éléments très importants dans le cadre des réflexions menées sur l'emploi et la formation.

3. Synthèse transversale des travaux par Véronique Fricoteaux et Ornelle Sec

Véronique Fricoteaux explique que cette synthèse propose un focus sur les quatre thèmes transversaux qui ont traversé les trois groupes de travail à savoir :

- l'observation et les ressources
- l'articulation des politiques et dispositifs publics
- l'emploi et la formation professionnelle continue
- le travail en réseau et le développement de synergies

Cet exposé rappellera les actions déjà existantes ou en cours. Elle présente ensuite les deux premiers thèmes transversaux.

L'observation et les ressources

Les questions relatives à l'observation et aux ressources du secteur du spectacle sont régulièrement revenues au cours des échanges des groupes de travail et il a été notamment préconisé de recueillir davantage de données sur :

- le poids et la taille du secteur du spectacle vivant (nombre d'entreprises, emplois, branche et hors branche)
- l'offre et les dispositifs de formation continue
- la structuration des micro-entreprises du spectacle (compagnies, groupes)
- les dispositifs de développement culturel et d'éducation artistique

Il a été également proposé de centraliser ces informations et ressources via un portail numérique au service des professionnels, des porteurs de projets, des enseignants et des élus impliqués dans les deux secteurs.

Sont rappelés ensuite les sites d'informations déjà existants : ERREFOM, Odi Normandie, plateforme culturelle régionale (Crbn), COREPS, et les actions en cours : l'étude sur l'emploi culturel INSEE-ERREFOM-Région et l'élaboration de statistiques régionales sur les employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant (OPMQ-SV).

L'articulation des politiques et dispositifs publics

Les trois groupes de travail ont abordé cette question de manière récurrente. Il a été suggéré de travailler à une meilleure articulation des politiques de l'État et les collectivités territoriales :

- au niveau des aides à la création et production, des aides aux conventionnements et des aides à la résidence, pour les compagnies indépendantes
- au niveau des dispositifs de développement culturel et d'éducation artistique (modalités d'action, cibles, calendrier des appels à projet) pour améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques de développement culturel et d'éducation artistique

Il est précisé que certains chantiers sont déjà en cours notamment en ce qui concerne :

- la création-diffusion : la continuité des journées du spectacle vivant, la constitution de tableaux de bords entre services, la mise en place de conventions pluriannuelles et pluripartites des lieux de création et de diffusion (scènes nationales, centre dramatique régional, scènes conventionnées) ou d'équipes artistiques (région, ville, CG),
- l'action culturelle et l'éducation artistique : le montage d'appels à projet communs ou parallèles par la DRAC et la Région (Jumelages 2012 dans les IME-ITEP, Culture et Santé, Culture et Justice, territoires ruraux et projets sur le numérique), et l'association DRAC-DR-JSCS sur l'expertise ou le pilotage de projets (appel à projet sur le numérique, formation BP JEPS)

Ornelle Sec présente ensuite les deux autres thèmes transversaux.

L'emploi et la formation professionnelle continue

Il est précisé en préambule que dans les trois groupes de travail, les réflexions autour de ce thème ont essentiellement porté sur les compagnies indépendantes du spectacle vivant qui sont pour la plupart des micro-structures, ainsi que sur l'ensemble des acteurs concernés par l'action culturelle.

Les préconisations qui ont été formulées sont les suivantes :

- Mieux définir le statut et la place de l'artiste dans ses activités de formation et de médiation
- Renforcer le soutien direct aux équipes artistiques et conforter les lieux (labels, scènes conventionnées, théâtres de ville, relais culturels régionaux) dans l'activité d'accompagnement des équipes régionales *pour la mise en place de résidences d'accompagnement et le développement de dispositifs d'insertion professionnelle (compagnonnages et tutorats)*
- Initier de nouvelles formes de mutualisations (coopératives, bureaux de production, GE, Amacca) pour consolider l'emploi culturel en région
- Consolider les compétences et sécuriser les parcours professionnels dans les domaines artistique, technique, administratif et financier, de la production et de la diffusion (connaissance des réseaux, production déléguée...), de la médiation, par des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'informations thématiques, séminaires...)

Concernant le statut et la rémunération de l'artiste intervenant, aucune réponse ne peut être apportée pour le moment mais cette question sera abordée par le ministère de la culture dans le cadre de la renégociation, avec les acteurs et organisations professionnels, des annexes 8 et 10 (régime spécifique des intermittents du spectacle) de la convention Unedic prévue en 2013.

Concernant la formation, plusieurs actions existent déjà :

- Initiées par le conseil régional de Basse-Normandie dans le cadre du plan régional de développement de la formation professionnelle (PRDFP) et notamment via la Charte qualité emploi-formation spectacle vivant

- Initiées par l'Afdas et le Pôle Emploi : journées d'informations sur la formation professionnelle, la VAE, existence du dispositif d'accompagnement GPEC
- Initiées par d'autres organismes : formations organisées par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Musique en Normandie, l'Odia Normandie, le Cargo, la Luciole..etc.

Le travail en réseau et le développement de synergies

Le déficit du travail en réseau sur le territoire bas-normand a été souligné à plusieurs reprises dans les ateliers.

Concernant la création, la production et la diffusion, il a été préconisé de :

- contribuer à une meilleure connaissance des projets artistiques des lieux et des équipes par le développement notamment de rencontres plus régulières entre les lieux et les équipes artistiques en région
- encourager des collaborations entre les scènes régionales (institutions, théâtres de villes, relais culturels régionaux) pour une meilleure production et diffusion des œuvres régionales (*structuration d'un réseau de diffusion régional ; organisation d'un temps fort de visibilité de la création régionale*)
- travailler davantage en inter-région : avec la Haute-Normandie, la Picardie et le grand ouest (Bretagne et Pays de Loire)

Au sujet de l'emploi et la formation, il a été proposé de :

- favoriser les échanges entre les structures d'accompagnement en région (DLA, Odia Normandie, Marchepied, Afdas, syndicats) et entre les structures proposant des formations, afin de mieux accompagner la structuration de l'emploi et mieux définir les besoins en formation
- travailler davantage en inter-région

Et en matière de développement culturel et d'éducation artistique, de :

- favoriser le développement de projets culturels de territoires ruraux/de proximité par le rapprochement des différents acteurs (culturels, sociaux, éducatifs...)
- initier de nouvelles formes de collaborations et partenariats entre des structures d'un même territoire (services d'une collectivité, structures culturelles, structures éducatives...) et de tisser davantage de liens entre les festivals et les structures du même bassin de vie

Il est rappelé que des actions existent déjà en matière de création, production et diffusion :

- La plate-forme des producteurs associés de Normandie qui rassemble plusieurs théâtres de Haute et Basse-Normandie (le Préau CDR de Basse-Normandie Vire, Comédie de Caen CDN de Normandie, Le Trident SN de Cherbourg, Théâtre des Deux Rives, CDR de Haute-Normandie, Le Volcan SN du Havre) pour la production et la diffusion de créations normandes
- Les journées de programmation (équipes et programmeurs) organisées par l'Odia Normandie qui rassemblent des équipes artistiques et des programmeurs, ainsi que la charte de diffusion inter-régionale et les récents projets inter-régionaux Normandie/Picardie
- Les temps de rencontre initiées par le conseil général de la Manche qui réunissent les acteurs culturels du département.

L'assemblée est ensuite invitée à intervenir pour un dernier temps d'échange.

4. Temps d'échange

Thierry Boré prend la parole pour aborder une problématique qui selon lui est importante dans le cadre des travaux de la COREPS. Il mentionne le fait que les réflexions et analyses en cours se trouvent confrontées à une difficulté induite par l'opposition de deux logiques : individuelle et collective. La nécessité de mutualiser, de coopérer, de mettre en commun relève d'une logique collective, alors que le travail de création d'un artiste s'inscrit dans une trajectoire proprement individuelle. C'est au service d'une création, par définition individuelle, que l'on doit mettre en place ces actions d'optimisation, de mise en réseau et cela renvoie à la nécessaire existence du couple artiste-administrateur ou artiste-diffuseur au sein des compagnies mais qui malheureusement n'existe pas toujours notamment dans le secteur indépendant. Il précise en citant l'exemple de la préconisation de « favoriser davantage la rencontre entre les lieux de production et de diffusion et les équipes artistiques » et pose la question « qui a envie de rencontrer qui ? » et comment alors prendre en compte les trajectoires individuelles de chacun, artistes comme programmeurs.

Il est donc difficile de mettre en place des actions communes répondant à des besoins collectifs de tout un secteur (actions de formation, règles de bonne conduite) tout en prenant en compte les trajectoires individuelles des artistes et des équipes artistiques.

Bruno Joly revient sur la renégociation des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC pour informer que la démarche est déjà bien engagée et que les premiers actes de cette renégociation viennent d'avoir lieu. Les textes en cours considèrent le travail des interprètes de façon extrêmement restrictive et excluent de nombreux temps de travail, selon l'activité concernée, du temps à considérer dans la prise en compte des heures au titre du régime intermittent.

Il alerte l'assemblée sur le fait que si les négociations se poursuivent dans le même sens, il sera impossible pour les professionnels de conserver leur régime intermittent et donc de continuer à travailler. Il indique que plusieurs syndicats commencent à faire circuler des informations sur les évolutions possibles du régime intermittent et invite l'assemblée à se renseigner notamment au travers du syndicat national des Chorégraphes Associés².

Il attire également l'attention de l'ensemble des partenaires du spectacle vivant, les élus de collectivités, les municipalités organisant des événements, que ce coût, s'il n'est pas pris sur l'intermittence du spectacle, devra se reporter ailleurs, et que si cela n'est pas le cas, l'activité ne pourra pas perdurer.

Il précise que le projet d'entraînement régulier du danseur est aussi né de ce constat et informe qu'en 2008 le revenu des interprètes en France était inférieur au SMIC, indemnités Assedic incluses. Ces données n'ayant pu que chuter depuis, il y a là selon lui une inquiétude qui ne pourra plus être longtemps reportée.

Katell Bidon, directrice du Quai des Arts et responsable du service culturel de la ville d'Argentan revient sur la préconisation de diversification des sources de financement et pense que la solution du mécénat est illusoire. Elle cite son expérience en indiquant que le mécénat représente 2 % de son budget et que d'une année sur l'autre une partie des mécènes ont retiré leur soutien pour des raisons économiques compréhensibles.

5. Conclusion par M. Kléber Arhoul, Directeur Régional des Affaires Culturelles

Kléber Arhoul remercie les rapporteurs pour la qualité de leur présentation et signale que les éléments projetés lors de cette séance figurent sur le site internet de la COREPS, qui a été conçu pour centraliser les travaux et intégrer des ressources, avec un système de blog permettant la poursuite des échanges. Il ajoute que l'ensemble des travaux sera transmis très prochainement au Cabinet de la ministre Aurélie Filippetti et à la Direction générale de la création artistique (DGCA).

² Les Chorégraphes Associés : www.choregraphesassocies.org

Concernant l'avenir de la COREPS, il informe de son projet d'écrire aux principales collectivités de la région afin de voir dans quelles mesures elles adhèrent à un co-pilotage de la COREPS, voire à une présidence tournante, qui ne présenterait, selon lui, que des avantages. Il cite à ce propos le terme de « co-construction » qui a été utilisé au cours des échanges entre Mme Aurélie Filippetti et les membres du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Il rappelle la nécessité de conserver cet espace de concertation, de valoriser et préserver le travail mené depuis un an et demi et de s'adonner désormais à leur étude attentive.

Au sujet du périmètre de la COREPS, il indique être favorable à un élargissement aux membres de l'éducation populaire, aux représentants du public, ainsi qu'à un représentant d'une institution européenne (*en référence aux pratiques européennes pour enrichir nos pratiques*) afin d'enrichir les échanges, et précise que cela sera également soumis pour avis aux collectivités.

Pour répondre à l'interrogation de Jacky Besnier, il confirme ne vouloir en aucun cas l'extinction de la COREPS et rappelle qu'elle a été réinstaurée à l'initiative de l'État, après la Conférence du spectacle vivant en novembre 2010 et qu'elle doit continuer d'exister.

Concernant les suites immédiates il informe avoir l'accord de la Région, (*recueilli de façon informelle mais qui sera formalisé bientôt*), pour que celle-ci prenne en charge la question de l'emploi et de la formation qui est de l'ordre de sa compétence, et il l'en remercie.

Il indique qu'une des deux autres thématiques (« *Création/production/diffusion* » et « *Aménagement du territoire/développement des publics* ») pourrait être prise en charge par une ou plusieurs collectivités intéressées, que la question sera posée dans le cadre de la concertation à venir, et que l'État conserverait la responsabilité de la seconde. Il précise que ces trois sujets qui ont rassemblé les acteurs du spectacle depuis plus d'un an et demi doivent pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier avec un mécanisme de veille et d'animation et être traités dans une dynamique de concertation. Ceci amènerait à la prochaine échéance d'une plénière au printemps ou à l'été 2013, avec une configuration institutionnelle revisitée et l'intégration des politiques nouvelles qui auront été décidées par le Gouvernement, notamment la question de la décentralisation mais aussi celles de l'éducation artistique et du numérique qui sont des priorités pour la ministre.

Il conclut en confirmant que cette dynamique de concertation se poursuivra et rappelle la prochaine échéance de la plénière à l'été 2013, qui aura pour objet de revisiter les questions abordées par les groupes de travail, de faire une évaluation des préconisations et d'intégrer les politiques nouvelles portées par le ministère de la culture et de la communication.

Il remercie l'ensemble des participants pour leur participation aux travaux de la COREPS.

La séance est levée à 12h45.

Le directeur régional des affaires culturelles



Kléber ARHOUL

6. Rappel des ressources produites dans le cadre de la COREPS et disponibles sur le site www.coreps-basse-normandie.fr

Création / production / diffusion

Cartographie du maillage culturel et artistique du territoire : institutions et autres lieux de création et diffusion, équipes artistiques, festivals et équipements cinématographiques.

Données chiffrées issues de l'Observatoire socio-économique des compagnies de théâtre, cirque et arts de la rue de Basse-Normandie (2001 à 2005) réalisées par la DRAC de Basse-Normandie et mise en regard de l'évolution en 2011.

Dispositifs publics d'aide aux équipes artistiques mis en œuvre en région dans le secteur du spectacle vivant et enregistré.

Emploi / formation / structuration de l'emploi

Données chiffrées sur l'emploi et la formation en région (sources OPMQ-SV, Audiens, Afdas Ouest, Observatoire du CNFPT, Pôle Emploi Spectacle Basse-Normandie et DRAC Basse-Normandie).

Glossaire et éléments de langage sur l'emploi et la formation dans le spectacle vivant et enregistré.

Aménagement du territoire / développement des publics

Cartographie du maillage culturel et artistique du territoire : institutions et autres lieux de création et diffusion, équipes artistiques, festivals et équipements cinématographiques.

Dispositifs d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre dans le secteur du spectacle vivant et enregistré.